

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à partir du 14/12/2020.

Régie Ubaye Ski - CCVUSP

4 Av. des 3 Frères ARNAUD - 04400 BARCELONNETTE
Siret 200 072 304 00054 - N° TVA intracommunautaire : FR 33 2000 72304

Ci-après dénommé « l'exploitant »

Généralités

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des Titres de transport sur les remontées mécaniques vendus par la Régie Ubaye Ski et donnant accès aux domaines skiabiles de : Le Sauze et/ou Sainte Anne et/ou Larche Alpin.

L'acquisition d'un titre de transport sur les remontées mécaniques (pouvant être désigné ci-après par le terme de « forfait ») implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « Client ») de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation (CGVU), sans préjudice des voies de recours habituelles.

Concernant les forfaits "Saison et carte jeune Ubaye", l'utilisateur doit se conformer aux conditions générales d'utilisation de la station où il skie.

Il appartient au Client de s'informer sur les forfaits et les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté.

L'Exploitant ne peut être tenu responsable du choix du Client.

Si une disposition des présentes conditions venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Le Forfait

Le forfait « Main libre » est composé d'une carte RFID (Radio Frequency Identification) sur laquelle est encodé un Titre de transport.

Le support se matérialise sous forme d'une carte mains libres à puce. Il est obligatoire pour l'acquisition d'un titre de transport moyennant le paiement d'un supplément de 2€ non remboursable. Il est rechargeable et réutilisable une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de 2 ans. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support, elle consiste en la délivrance d'un nouveau support gratuit en remplacement du support défectueux.

Le support ne doit pas être plié, cassé, percé ou rendu inutilisable par quelque moyen que ce soit. Si après vérification, la défectuosité du support est imputable à l'utilisateur du fait d'une utilisation anormale, l'Exploitant pourra le remplacer sur présentation du justificatif de vente et moyennant 5€ de frais de blocage plus le coût du support de 2€.

Cette carte est offerte pour tout achat de forfait saison sur internet.

Le forfait donne accès, pendant la période de validité du titre de transport, aux remontées mécaniques en service du domaine skiable, pour lequel il a été émis et correspondant à la catégorie du titre.

Les secteurs de validité du forfait sont définis sur le plan des pistes de la station et durant les périodes d'ouvertures des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux bas des remontées mécaniques de l'exploitant, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Les forfaits sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles (à l'exception du forfait de plus courte durée vendu, selon le jour où le forfait est déclenché aux bornes). Pour cette raison, n'achetez pas vos titres en dehors des points de vente officiels.

Les forfaits pluri-journaliers (2 jours et plus) portent sur des journées consécutives.

Les seuls titres de transport à journée non consécutives sont :

- pour le Sauze : « carte 7 jours liberté (7 jours non consécutifs et non nominatifs) », et le forfait 7 heures non consécutives.

L'horaire de fin de journée (17 h pour l'hiver) correspond à l'heure de fermeture du domaine skiable. Le dernier départ autorisé à chaque remontée mécanique est antérieur à cet horaire pour tenir compte des temps de montée et retour station. Ces horaires sont affichés au départ de chaque remontée mécanique ainsi qu'aux points de vente.

Les forfaits 6 jours et plus consécutifs, ainsi que les forfaits saison, le forfait été Sauze Summer Pass, ne pourront pas être achetés auprès des bornes automatiques pour des raisons techniques (pas d'impression de photo), de même que le forfait débutant plus. Les forfaits « étudiant » et « gratuit » (- 5 ans et + de 75 ans) ne seront pas délivrés en borne automatique pour des raisons de justificatifs à fournir.

Validité du forfait et limite

Les forfaits doivent être présentés à tout contrôle et l'utilisateur devra pouvoir justifier de son identité.

La durée d'un forfait s'entend en jours consécutifs, excepté les forfaits détaillés ci-dessus.

Le forfait donne droit, pendant sa durée de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service correspondant à la catégorie du titre (date, domaine de validité, catégorie d'âge, etc...)

L'utilisateur doit être porteur de son forfait, du justificatif correspondant s'il y a lieu, et du justificatif de vente durant tout le trajet, de l'aire de départ de la remontée mécanique jusqu'à l'aire d'arrivée.

Les forfaits vendus pendant l'hiver ou en avant saison d'hiver ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques.

Les forfaits vendus pendant l'été ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques de l'été en cours.

Les forfaits à l'heure sont validés au premier passage en borne, la durée de validité débutant lors de ce passage. Les forfaits à l'heure ne sont valables que sur une durée d'heures consécutives sur une même journée excepté pour le forfait 7 heures au Sauze où les heures peuvent être utilisées non consécutivement toutefois, toute heure commencée est décomptée.

Le forfait été Sauze Summer Pass comprend certaines activités avec une consommation en illimitée durant les 7 jours consécutifs de validité de la carte, pendant les horaires d'ouverture des sites d'activités. Le 1^{er} jour de la carte sera le jour d'achat de la carte.

Cette carte est nominative, personnelle et incessible.

Justificatif de vente

Chaque émission de Titre de transport donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel apparaissent les caractéristiques du forfait acheté et l'assurance (si le client en a souscrit une auprès de l'exploitant).

Il est demandé au titulaire d'un Titre de transport de conserver impérativement le justificatif de vente sur lui afin de pouvoir le porter à la connaissance de l'exploitant pour tout recours (perte, vol, secours, contrôle, assurance, réclamation...) où il sera obligatoire.

Photographie

La vente des forfaits « séjour » d'une durée supérieure ou égale à 6 jours, des forfaits « saison » et de la carte Sauze Summer Pass, est subordonnée à la remise d'une photographie d'identité, récente, de face, sans lunette de soleil, ni couvre-chef, ou à la prise d'une photo personnelles aux points de vente par un système de webcam.

Cette photographie sera conservée par l'exploitant durant 10 ans dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du titre, sauf opposition de la part du Client (cf. Protection des données à caractère personnel).

Les bornes automatiques ne pourront délivrer de forfaits 6 jours et plus puisqu'elles sont dans l'impossibilité technique de prendre une photographie.

Tarifs des titres de transport

Tous les tarifs publics de vente des titres de transports et supports sont affichés aux points de vente. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Ils figurent également sur le site internet de chaque site : www.sauze.com, www.sainte-anne.com et www.haute-ubaye.com.

Les tarifs sont établis sur la base des taxes en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés, en cas de variation des taxes applicables.

Il appartient à l'acheteur de s'informer sur les différentes conditions tarifaires existantes avant tout achat. Le personnel en caisse ne pourra être tenu responsable du choix après l'achat du titre.

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente et sur présentation, au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire (carte d'identité, livret de famille, carte d'invalidité, carte étudiant post bac...). L'obtention de ces tarifs particuliers est strictement soumise à la présentation d'un ou des justificatifs demandés.

Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait de pourra avoir lieu. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat. La détermination de l'âge du Client à prendre en compte est celui au jour de début de validité du forfait à délivrer (jour d'ouverture officiel du domaine skiable pour le forfait saison).

Le titre de transport ne peut pas être cédé par le client dès lors qu'il a bénéficié d'un tarif préférentiel ou qu'il existe des titres de transport de durée plus courte.

Pour cette raison n'achetez pas vos titres en dehors des points de vente officiels.

Forfait « séjour » établi sur 2 périodes tarifaires : le prix du forfait est calculé au prorata du nombre de jours sur chaque période.

Concernant le site du Le Sauze, les tarifs publics peuvent être remis à partir du 30 mars afin de tenir compte d'une éventuelle fermeture partielle du domaine.

Les réductions, gratuités et tarifs spéciaux

Toutes les réductions sont appliquées sur la base du tarif public par catégorie de clientèle. Les réductions quand elles peuvent s'appliquer pour les enfants de moins de 5 ans, les enfants/jeunes de moins de 17 ans, les étudiants de 18 à moins de 25 ans sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité et d'un justificatif d'âge, les seniors de 65 à 74 inclus pour le Sauze uniquement, les personnes de 75 ans et plus, le pack famille (2 adultes et 2 enfants/juniors de moins de 18 ans) pour le Sauze uniquement, sont accordés sur présentation obligatoire d'un justificatif d'âge et carte étudiant selon catégorie de clientèle, au moment de l'achat des forfaits.

Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

La détermination de l'âge du client à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du forfait à délivrer, sauf pour le forfait saison vendu en prévente où l'âge retenu est à la date officielle d'ouverture de la station pour la saison.

Les tarifs spéciaux sont également soumis à présentation obligatoire d'un justificatif valide (une copie des justificatifs est gardée par la régie à des fins de justifications internes).

Les personnes à mobilité réduite se verront accorder :

- une remise de 50% du tarif public adulte journée, piéton adulte et forfait saison Sauze super primeur sur présentation de la carte CMI,
- une remise de 50% pour un accompagnant, (si la carte CMI mentionne le besoin d'un accompagnant) âgé d'au moins 16 ans et présent lors du retrait du forfait, limité à un accompagnant par personne en situation de handicap, sur le forfait public adulte journée, adulte piéton.

Le support doit être acheté pour ces forfaits.

Concernant les forfaits achetés en avant saison avec des prix promotionnels « tarifs dynamiques », aucun remboursement ne sera effectué en cas de prix inférieur pratiqué en caisse au moment de l'utilisation du forfait.

Assurance

Une assurance couvrant les secours sur pistes, rapatriement, etc... est proposée (en journée, séjour et saison) aux points de vente et/ou sur le site de vente en ligne lors de l'achat du forfait, pour les forfaits valides sur l'hiver (aucune assurance n'est proposée sur l'exploitation d'été). Elle est nominative, personnelle et ne peut être cédée, ni remboursée. Il est de la responsabilité du client de choisir de souscrire ou non cette assurance.

Les conditions d'assurances sont consultables et remises à la demande en caisse, et accessibles sur le site de vente en ligne (www.sauze.com, www.sainte-anne.com, www.haute-Ubaye.com) et le client est supposé en prendre connaissance.

Modalités de paiement

Les paiements sont effectués en devise euros,

- soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de la régie Ubaye Ski + le site (Le Sauze, Sainte Anne, Larche) avec présentation d'une pièce d'identité (les chèques étrangers ne peuvent servir de mode de paiement),
- soit en espèces,
- soit par carte bancaire (Visa, MasterCard),
- soit par chèques vacances ANCV (attention l'exploitant ne rend pas la monnaie pour le paiement en chèque vacances).
- Soit par ANCV chèque vacances connect, sous réserve d'un accès internet par le client sur son téléphone portable.

Par mesure de sécurité, les règlements en espèces ne peuvent s'effectuer que pour les achats auprès des points de vente physiques de l'Exploitant, et dans la limite des plafonds définis par les articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier.

Contrôle des forfaits

Chaque forfait, émis sur un support main libre, est utilisable pour une période de validité et une catégorie d'âge prédéterminées.

Les informations relatives à la validité du forfait et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle. Seules les informations contenues dans la puce font foi.

Tout forfait donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Le domaine de validité du forfait est défini sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux points de vente de l'Exploitant et/ou au départ des remontées mécaniques, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le forfait doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par l'exploitant.

Le Client doit être porteur de son forfait, du justificatif correspondant et du justificatif de vente durant tout le trajet effectué sur la remontée

mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée, afin de pouvoir être détecté par un système de contrôle automatique ou être présenté à tout contrôleur assermenté de l'Exploitant, qui est en droit de lui demander. L'absence de forfait, l'usage d'un titre de transport non valable ou non conforme, ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur assermenté feront l'objet :

- soit du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique, dont le montant est fixé à 5 fois la valeur du titre de transport journalier « tarif public », augmenté le cas échéant de frais de dossier dont le montant est fixé par la réglementation en vigueur (articles L 342-15, R342-19 et R342-20 du code du tourisme et articles 529-3 et suivants du code de procédures pénales),
- soit de poursuites judiciaires.

Les contrôleurs assermentés pourront demander la présentation de toutes pièces justifiant les avantages tarifaires accordés au titulaire d'un titre de transport à tarif réduit ou gratuit.

Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant. Outre l'indemnité forfaitaire ou poursuites ci-avant, les agents assermentés de l'exploitation procéderont au retrait immédiat de tout forfait ne correspondant pas à son utilisateur en vue de le remettre à son véritable titulaire.

La falsification d'un forfait ou l'utilisation d'un forfait falsifié est passible de poursuites pénales ainsi que du paiement de dommages et intérêts.

Perte, vol, non utilisation du forfait

Perte ou vol, délivrance de duplicata :

En cas de perte ou de vol d'un forfait d'une durée d'une journée ou plus, le titulaire doit informer la caisse en remplissant une déclaration de perte (pour le Sauze : caisse 2, immeuble le Salto, 04400 Le Sauze, pour Ste Anne : immeuble La Renardière, 04530 Ste Anne, pour Larche alpin : caisse remontées mécaniques, Larche, 04530 Val L'Oronaye) où les informations nécessaires seront recensées sur présentation du justificatif de vente : numéro du support ou justificatif de vente du forfait mentionnant le numéro de série du forfait.

Sous réserve des vérifications d'usage et du paiement des frais de traitement de la réclamation (participation aux frais de dossier et de blocage 10 €), un duplicata sera remis au titulaire pour la durée restant à courir.

Le forfait déclaré volé ou perdu sera bloqué définitivement et ne permettra plus l'accès au domaine skiable.

Tout forfait d'une durée résiduelle inférieure à un jour, quel que soit le support utilisé, déclaré perdu ou volé, ne peut donner lieu à duplicata. Il en est de même pour les autres forfaits dont les informations susvisées, nécessaires à la délivrance d'un duplicata ne peuvent être fournies par l'usager, et ce, sans recours possible de l'usager à l'encontre de l'Exploitant.

Les forfaits retrouvés sont recueillis aux caisses centrales des différents sites.

Forfait partiellement utilisé ou non utilisé : dans le cas où les titres de transports délivrés ne seraient pas utilisés, ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, même partiellement, ni échangés, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle du titulaire. Les journées de ski incluses dans une carte « 7 jours liberté », et les heures de ski incluses dans le forfait « 7 heures », sur le site du Sauze devront être épuisées durant la saison en cours, aucun remboursement ou report de validité ne sera effectué pour les journées ou heures restantes. Il est possible de couvrir certains types de risques par des assurances spécifiques.

Maladies ou accident : il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle quelle que soit la durée de validité du forfait. Une assurance est disponible en caisse pour la couverture de ce risque.

Interruption des remontées mécaniques :

seul un arrêt complet supérieur à 4 heures consécutives et supérieur à 80 % des installations auxquelles le titre donne accès peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client sur présentation de son forfait, du justificatif d'achat et l'établissement d'une fiche de réclamation (délivrée aux points de vente). La demande, accompagnée des pièces justificatives, doit être adressée à la régie du Ubaye Ski dans un délai de dix jours. Seuls les titres ayant été acquis et réglés directement par leur titulaire aux points de vente de l'exploitant ou sur le site internet peuvent donner lieu à un dédommagement.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes :

- soit d'une prolongation immédiate de la durée de validité du titre de transport, qui commence à courir le lendemain de la date d'expiration du titre initial ;
- soit d'un avoir en journée ou ½ journée de ski à utiliser avant une date définie. Cet avoir est nominatif, personnel et incessible ;
- soit d'une indemnisation différée fixée par l'exploitant, calculé au prorata du nombre de jour d'interruption des remontées mécaniques de manière suivante à titre d'exemple :
pour un arrêt de 80% des remontées mécaniques pendant 3 jours un client titulaire d'un forfait 6 jours sera remboursé 3/6^{ème} du prix d'achat de son forfait.

Le remboursement par virement bancaire interviendra dans les 4 mois suivant la réception de l'ensemble des pièces.

Le forfait saison ne peut donner lieu à un quelconque dédommagement.

Dédommagement pour raison de crise sanitaire COVID-19 valable sur la saison d'hiver 2020/2021 en cas de fermeture administrative totale des remontées mécaniques et/ou d'un confinement national ou local. Validité uniquement pour les ventes internet :

Dédommagement du forfait (déduction faite des frais de dossier (5 €), éventuels frais bancaires et frais de port en cas d'envoi, assurance et support)

Le prix du forfait correspond au titre de transport (hors assurance, frais de support, frais d'envoi).

Ces dédommagements ne concernent pas les forfaits saison nordiques vendus sur Internet, qui dépendent des CGV de l'association de massif « Nordic Alpes du Sud »

La fermeture totale des domaines skiables des sites de la Régie Ubaye Ski (Sauze, Sainte Anne, Larche et espaces nordiques vallée de l'Ubaye), pour raison de crise sanitaire COVID-19 donne droit à un dédommagement sur le forfait du site concerné.

Forfaits 3h, 4h, journées ou séjours :

En cas de raisons mentionnées ci-dessus sur la totalité de la durée de validité du titre, le client sera intégralement remboursé du montant payé pour son forfait ou le forfait sera reporté à une date ultérieure sur la saison d'hiver 20/21.

En cas de fermeture totale du domaine skiable sur une partie de la durée de validité du titre :

- pour les forfaits 3h et 4h si fermeture dans la 1^{ère} heure d'utilisation : remboursement total
- pour les forfaits journée ou séjours : le forfait sera remboursé pour les journées non utilisées en raison de la crise sanitaire COVID-19 ; le montant du remboursement sera égal à la différence entre le prix du forfait payé et le prix du forfait correspondant aux journées skiées. Par exemple : si le client a payé un forfait 3 jours et qu'il n'a pu skier que 2 journées, le montant de son remboursement sera équivalent à la différence entre le forfait 3 jours et le forfait 2 jours.

Forfaits 7 jours liberté, 2 jours cadeaux Noël, forfait 7 heures :

Remboursement du forfait jusqu'à la veille de l'ouverture de la station. En cas de non ouverture : remboursement à 100% du prix du forfait. A partir de l'ouverture des remontées mécaniques, et en cas de confinement national ou local :

Confinement/fermeture administrative de 20 à 24 jours	Avoir nominatif de 20%, calculé sur le nombre de jour ou d'heure restant sur le forfait, pour l'achat d'un forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 25 à 29 jours	Avoir nominatif de 25% calculé sur le nombre de jour ou d'heure restant sur le forfait, pour l'achat d'un forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 30 à 34 jours	Avoir nominatif de 30% calculé sur le nombre de jour ou d'heure restant sur le forfait, pour l'achat d'un forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 35 à 39 jours	Avoir nominatif de 35% calculé sur le nombre de jour ou d'heure restant sur le forfait, pour l'achat d'un forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 40 à 44 jours	Avoir nominatif de 40% calculé sur le nombre de jour ou d'heure restant sur le forfait, pour l'achat d'un forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 45 à 49 jours	Avoir nominatif de 45% calculé sur le nombre de jour ou d'heure restant sur le forfait, pour l'achat d'un forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 50 à 74 jours	Avoir nominatif de 50% calculé sur le nombre de jour ou d'heure restant sur le forfait, pour l'achat d'un forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 75 jours	Avoir nominatif de 75% calculé sur le nombre de jour ou d'heure restant sur le forfait, pour l'achat d'un forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine

Le nombre de jours de fermeture sera compté à partir de l'ouverture réelle de la station pour ces forfaits.

Calcul du prix du nombre de jour ou d'heure restant : prix d'achat divisé par 7, puis multiplié par le nombre de jour ou d'heure restant. Par la suite, s'applique le pourcentage en fonction du nombre de jours de confinement ou fermeture.

Forfait saison : en cas de pandémie avec confinement ou fermeture administrative totale du domaine pour raison de crise sanitaire Covid-19, et pour tout achat de forfait saison (Sauze, Ste Anne, Larche alpin, hors sites nordiques vallée de l'Ubaye et forfait saison Ubaye) hiver 2020/2021 :

Confinement/fermeture administrative de 20 à 24 jours	Avoir nominatif de 20% sur le forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 25 à 29 jours	Avoir nominatif de 25% sur le forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 30 à 34 jours	Avoir nominatif de 30% sur le forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 35 à 39 jours	Avoir nominatif de 35% sur le forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 40 à 44 jours	Avoir nominatif de 40% sur le forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 45 à 49 jours	Avoir nominatif de 45% sur le forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 50 à 74 jours	Avoir nominatif de 50% sur le forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative de 75 jours	Avoir nominatif de 75% sur le forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine
Confinement/fermeture administrative durant toute la saison	Avoir nominatif du prix du forfait uniquement à valoir sur la saison prochaine

L'avoir concerne uniquement le forfait (hors assurance et support) et ne pourra être utilisé que pour un forfait.

Dates de référence pour le domaine skiable du Sauze : période d'ouverture 12/12/2020 et fermeture 05/04/2021.

Dates de référence pour le domaine skiable de Sainte Anne et Larche alpin : période d'ouverture 19/12/2020 et fermeture 28/03/2020.

Dates de référence pour les domaines skiabiles nordiques de la vallée de l'Ubaye : période d'ouverture 19/12/2020 et fermeture 28/03/2020.

Une réclamation devra être faite auprès de la Régie Ubaye Ski dans les 30 jours suivants l'achat pour les forfaits 4h, journée ou séjour, et dans les 30 jours suivant la date de fermeture définitive de la station pour la saison pour les forfaits saison, 7 jours liberté, 7 heures. Cette réclamation devra s'accompagner du ticket de caisse ou de la commande de vente en ligne

Ces conditions sont valables uniquement pour les forfaits vendus directement par la Régie Ubaye Ski à ses caisses ou sur ses sites internet de vente en ligne.

Le client s'engage à ne pas prétendre à une quelconque somme ou à quelconque avantage excédent l'indemnisation proposée par l'Exploitant.

Réclamations : Toute réclamation doit être adressée à la régie Ubaye Ski dans un délai de trente jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : Régie Ubaye Ski – 4 avenue des 3 Frères Arnaud – 04400 Barcelonnette. A défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le Client a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisie peuvent être obtenues en consultant son site internet : www.mtv.travel.

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties du contrat. A défaut de règlement amiable, le litige peut-être porté devant les juridictions compétentes.

Respect des règles de sécurité

Tout titulaire d'un titre de transport est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'exploitant, sous peine de sanction. Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de conduite des usagers des pistes » éditées par la fédération internationale de ski (FIS).

COVID-19 : respect des mesures et règles sanitaires

Dans le cadre de la crise sanitaire, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la Régie Ubaye Ski a mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les mesures d'hygiène et de distanciation physique dites « barrières ». Tout titulaire d'un titre est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires (dont le port du masque obligatoire à partir de 11 ans). A ce titre, le titulaire s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales le cas échéant (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par la Régie Ubaye Ski et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation. Tout titulaire qui ne respecte pas ces consignes se verra refuser l'accès au domaine.

Information CO2

En application de l'article L1431-3 du Code des transports, l'exploitant communique ci-après, à titre indicatif, l'information CO2 relatives aux prestations de transport par remontées mécaniques.

- Le CO2 transport pour un forfait journée est de 241 g,
- Le CO2 transport pour un forfait ½ journée matin et ou après-midi de 4h30 est de 155 g,
- Le CO2 transport pour un forfait « petite journée » de 6h00 est de 207 g,
- Le CO2 transport pour un forfait ½ journée de 3h00 est de 103 g.

Propriété intellectuelle

Le titulaire d'un titre de transport n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de l'Exploitant.

Protection des données à caractères personnel

L'ensemble des informations qui sont demandées par l'exploitant pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir.

Ces données sont collectées à des fins de gestion, de contrôle des titres de transport et de statistiques.

Certaines données (adresse postale, e-mail, n° téléphone...) pourront également être demandées aux Clients par l'exploitant pour permettre l'envoi d'offres commerciales ou d'informations sur la station, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004. L'absence de ces données ne bloque pas l'émission et la vente du forfait. Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société Régie Ubaye Ski.

Finalité du traitement : billetterie, contrôle d'accès et gestion commerciale

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique ou à l'envoi d'offres commerciales) auprès de l'Exploitant, en écrivant à l'adresse suivante : Régie Ubaye Ski : 4 avenue des 3 Frères Arnaud – 04400 Barcelonnette.

En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Traduction et loi applicable - Règlement des litiges

Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, et en cas de difficulté d'interprétation, d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes CGVU, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CGVU sont soumises, tant pour leur interprétation que leur mise en oeuvre, au droit français.

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale. Le client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du médiateur du tourisme et du voyage, selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Conditions particulières de vente à distance

Régie Ubaye Ski

4 Av. des 3 Frères ARNAUD - 04400 BARCELONNETTE
Siret 200 072 304 00054 - N° TVA intracommunautaire : FR 33 2000 72304

Ci-après dénommé « l'exploitant »

Généralités

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée le « Client »), aux présentes conditions particulières de vente à distance, ainsi qu'aux CGVU téléchargeables sur le support durable suivant (les CGVU contiennent des informations précontractuelles complémentaires). Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France. Les présentes conditions complètent les « conditions générales de vente et d'utilisation » des forfaits affichées dans tous les points de vente, mise en ligne sur le site internet www.sauze.com ; www.sainte-anne.com, www.haute-ubaye.com et/ou annexées au bon de commande. Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente sont présentées dans la grille tarifaire consultable dans les points de vente de l'exploitant et sur les sites internet susvisés. Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Aucune disposition contraire aux conditions particulières de vente ne saurait être opposée à la Régie Ubaye Ski si elle n'a pas été préalablement et expressément accepté par lui.

Ces conditions particulières de vente pourront être modifiées unilatéralement par la Régie Sauze Super Sauze Ubaye sans préavis.

Les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

Paiement sécurisé

Le paiement sécurisé via internet, par carte bancaire, est effectué par la banque Caisse d'Epargne. Le paiement est effectué en TPE (terminal de paiement électronique) virtuel de paiement instantané. Les commandes confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le prélèvement bancaire sera alors effectué au moment de l'envoi d'un justificatif de confirmation de commande, ou de l'émission d'un ticket.

Modalité de Commande

L'achat de titre de transport à distance s'effectue : soit par une commande en ligne sur le site internet www.sauze.com ou www.sainte-anne.com, soit par envoi du bon de commande à la régie Ubaye Ski en spécifiant le site souhaité, soit par achat/rechargement sur une borne automatique.

Les prix des forfaits figurent sur ces sites, ils sont indiqués toutes taxes comprises (TTC) en euros.

Ils ont valeur contractuelle et sont fermes et définis au jour de la commande.

Vente en ligne

La commande ne peut être enregistrée sur le site internet que si le client s'est clairement identifié, après création de son compte, à l'aide de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel. Ensuite, le déroulement de la commande est réalisé par une série de saisies de données sur des pages d'écran successives. Pour finaliser la commande, le client doit accepter les présentes conditions particulières de vente à distance ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits.

Conformément à l'article 1127-2 et 1369-5 du code civil, le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

La commande fait l'objet d'une confirmation de L'exploitant au Client, sous forme d'un mail adressé au client.

Ce courrier du vendeur mentionne :

- le nom, l'adresse du client,
- l'adresse mail du client,
- le numéro et la date de la commande,
- le détail et le montant total de la commande avec quantité et prix.

Les commandes en ligne doivent être réalisées au plus tard 1 heure avant le premier jour de validité du forfait.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

Les forfaits pour les enfants de moins de 5 ans et pour les adultes à partir de 75 ans ne peuvent être commandés par internet du fait de leur réduction, ils sont délivrés uniquement aux caisses sur présentation d'un justificatif d'âge.

Achat par bon de commande

Le bon de commande est à retourner dûment complété et signé, accompagné de son règlement et des pièces justificatives, à l'adresse de la Régie Ubaye Ski. Les commandes doivent parvenir à l'exploitant au plus tard deux jours francs avant le premier jour de validité du forfait.

Rechargement en ligne

Le titre de transport délivré sur un support carte mains libres peut être changé en fonction des produits proposés par le vendeur sur leurs sites internet respectifs.

Le délai de rechargement est de 15 minutes.

Le paiement se fait par carte bancaire autorisé sur lesdits sites.

Un accusé de la commande est envoyé par mail au client, lequel devra conserver ce dernier notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques, de perte de la carte ou de problème technique. Une facture est envoyée en pièce jointe de ce message.

Dans le cas du rechargement du support, les informations inscrites sur le support n'ont pas de valeur contractuelle. C'est uniquement les informations contenues dans la puce qui font foi.

La validation du support rechargé aura lieu automatiquement lors du premier passage du client aux bornes d'accès mains libres.

Photos et pièces justificatives

Les photos ainsi que les pièces justificatives pour les titres à tarifs préférentiels (âge, carte étudiant) doivent être fournies au moment de la commande (jointes au courrier ou téléchargées sur internet). En l'absence de ces pièces justificatives, aucune réduction ne pourra être accordée et la différence de coût engendrée sera alors réclamée au client.

Tarifs et modalités de règlement

Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement.

Les prix indiqués sont des prix TTC en euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Concernant les forfaits achetés en avant saison avec des prix promotionnels « tarifs dynamiques », aucun remboursement ne sera effectué en cas de prix inférieur pratiqué en caisse au moment de l'utilisation du forfait.

En cas d'envoi de la commande à domicile (uniquement France métropolitaine), il sera demandé une participation aux frais de quatre euros pour le site du Sauze. Le paiement est exigible à la commande et doit être effectué en euros.

La Régie Ubaye Ski se réserve le droit de modifier ses tarifs et la définition des catégories ouvrant droit aux réductions et/ou aux conditions privilégiées à tout moment et sans préavis. La Régie Ubaye Ski se réserve en outre le droit de modifier et/ou de supprimer tout ou une partie des offres et des conditions d'accès aux offres à tout moment. Les tarifs et les conditions applicables sont ceux en vigueur à la date de la commande par le Client.

Les produits et/ou services commandés demeurent la propriété de la Régie Ubaye Ski jusqu'au paiement intégral du prix.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande et les paiements en ligne doivent être effectués en euros par carte bancaire. Le paiement par carte bancaire en ligne (Visa, MasterCard) est sécurisé via le site « CAISSE D'EPARGNE SPPLUS V2 » qui garantit la confidentialité des règlements.

Toute commande ne sera définitive et validée qu'à partir du moment où le paiement aura été accepté par la banque Caisse d'Epargne et l'envoi du mail confirmant la validation de la commande réceptionnée. Le mail confirmant la validation de la commande et du paiement constitue la preuve de l'ensemble de transactions passées entre la Régie Ubaye Ski et le Client.

Lors du processus de vente en ligne, à aucun moment l'exploitant n'a connaissance des numéros fournis par le client et est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

Le refus d'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne l'annulation de la commande. Pour une vente par bon de commande, le paiement peut être effectué par chèque bancaire tiré sur un compte bancaire ouvert en France et libellé à l'ordre de la Régie Ubaye Ski + nom du site, par chèques vacances ANCV.

Accusé de réception de la commande par la Régie Ubaye Ski pour les ventes en ligne

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue sur internet et confirmée par le Client, ce dernier accuse réception de cette commande par un courriel, à conserver impérativement par le Client, avec le récapitulatif de commande.

Les données enregistrées par la Régie Ubaye Ski et par le système de paiement sécurisé constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre la Régie Ubaye Ski et le Client. Ce justificatif doit être imprimé et conservé précieusement pour être présenté lors d'une éventuelle réclamation durant votre séjour sur le domaine skiable.

Modalités de retrait ou de livraison

Le Client a le choix, soit :

- de retirer les forfaits au point de livraison proposés par la Régie et choisis par le Client lors de la commande, suivants les horaires d'ouverture, sous réserve que la commande de forfait parvienne à la Régie au plus tard une heure avant le premier jour de ski. Lors de ce retrait, un justificatif de commande sera exigé, ainsi que la présentation d'une pièce d'identité officielle en vigueur et la signature d'un reçu par l'acheteur. A défaut, les forfaits commandés ne pourront pas être délivrés.

- de demander lors de sa commande sur internet, uniquement pour le site du Sauze et pour les forfaits « saison » et les cartes « 7 jours liberté », l'envoi par courrier (France métropolitaine uniquement), en lettre suivie, avec des frais de participation de quatre euros. Sauf cas de force majeure, la livraison sera effectuée dans les quinze jours suivant la validation de la commande.

Modification, annulation de la commande

Une fois la commande du forfait confirmée par le client, le forfait commandé ne peut être ni repris, ni échangé. Il peut être remboursé dans les conditions spécifiques définies dans le paragraphe concerné (Covid19) des conditions générales de vente. De même aucune modification ne pourra être apportée à la commande.

Absence de droit de rétractation

En application de l'article L121-20-4 alinéa 2 et de l'article L121-16-1-9 du code de la Consommation, la vente des titres de transport n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

Responsabilité et garanties

La Régie Ubaye Ski ne sera tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité de la Régie Ubaye Ski ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique et d'une manière générale, de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure. Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

Modes de preuves

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n°2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne. Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion du contrôle sur les remontées mécaniques. Les informations relatives à la validité du titre de transport inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

Informatique et liberté

Les informations recueillies par la Régie Sauze Super Sauze Ubaye Ski lors de la souscription du client ont un caractère personnel.

Toutes les données bancaires demandées au client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL. Le traitement des données personnelles tiré de la vente sur ce site internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les clients communiquent sur le site permettent à la Régie Ubaye Ski de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », du 6 janvier 1978 et modifiées par la suite, et en vertu du nouveau règlement européen (2016/679 du 27/04/2016), la Régie Ubaye Ski informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales et des communications sur la vie de la station par le biais de la base de données du site internet. Ces informations pourront être confiées à des entreprises spécialisées choisies par la société pour les études de marché et ou des actions de promotion commerciale. Tout acheteur peut s'y opposer pour les données qui le concerne en faisant parvenir un courrier en ce sens à la société à l'adresse indiquée dans les conditions générales ou par mail à : commercial@sauze.com pour le site du Sauze. Le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer en adressant un courriel à commercial@sauze.com pour le site du Sauze. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Archivage

L'archivage des commandes est effectué par le service commercial de la Régie Ubaye Ski conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation uniquement sur les commandes de la saison en cours.

Dans ces conditions, le client peut ainsi accéder à sa commande sur la saison en cours, archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

Traduction et loi applicable – Règlement des litiges

Dans le cas où les présentes conditions particulières de vente à distance seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des conditions particulières de vente à distance est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions présentes conditions particulières de vente à distance, il conviendra de référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes conditions particulières de vente à distance sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation). Les parties du contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale. La solution proposée par le médiateur (le conciliateur) ne s'impose pas aux parties au contrat. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.